



ASSOCIATION CANINE TERRITORIALE

NORD de la PICARDIE

73 rue René et Marcelle Sobo – 80090 AMIENS – ☎ : 03.22.43.43.84

Organise des séances de confirmation à

LAMOTTE BREBIÈRE

Centre de Formation de la Fédération des Chasseurs de la Somme

1 Chemin de la Voie du Bois – 80450 Lamotte Brebière

Direction Corbie (départementale 1)

20 janvier – 3 février – 10 mars - 23 juin – 4 août - 15 septembre –

17 novembre – 15 décembre 2022

De 14h00 à 16h00

Engagement pour la présentation à l'examen de confirmation (1 par chien), règlement par chèque ou euro chèque :

IBAN FR76 1870 6000 0040 1659 0019 484 Code BIC AGRIFRPP887

A retourner à l'A.C.T.N.P., 73 rue René et Marcelle Sobo – 80090 AMIENS accompagné des frais de participation : **1^{er} Chien 40€, 2^{ème} Chien 30€ - appartenant au même propriétaire**



Race :

Date de naissance :

Sexe : Poil :

Nom du Propriétaire :

Couleur : Poids : Taille :

Adresse Complète :

Nom du Chien :

.....

N° au livre d'Origine :

Mail :

N° d'identification par tatouage français au F.C ou puce électronique :

Tel avec indicatif :

.....

Date et Signature :

Je déclare accepter sans restriction ni réserve les obligations ci-après. Je déclare sincères et véritables les renseignements ci-dessus.

J'exonère spécialement et entièrement la Société de toute responsabilité du fait d'accidents (blessures, morsures, vol, maladies et dommages divers) survenus à mon chien et à moi-même ou causés par le dit chien.

Je certifie sur l'honneur que mon chien ou mon chenil ne sont pas à ma connaissance, au jour où est signé cet engagement, atteint de maladies contagieuses et m'engage à ne pas les présenter si de telles maladies venaient à se déclarer d'ici au jour de cette manifestation

PASS SANITAIRE OBLIGATOIRE

✕

ATTENTION

Seuls les chiens préalablement identifiés par un tatouage lisible ou par puce électronique pourront être confirmés.

Raser éventuellement les poils à l'emplacement du tatouage.

Certaines races rares ne seront pas confirmées. Se renseigner au Secrétariat avant l'engagement.

La carte d'immatriculation du chien (ICAD) précisant le nom du propriétaire du chien doit être présentée au juge avec **le certificat de naissance** et le formulaire d'examen de confirmation rempli et signé par le propriétaire du chien. Si vous n'avez pas ce formulaire, demandez-le en arrivant, au Secrétariat de cette manifestation.

AGE MINIMAL POUR LA CONFIRMATION : 12 mois. Pas de limite maximale.

Sauf : Berger Allemand, Berger de Brie, Rottweiler, Dobermann, Risenschnauzer, Dogue allemand, Dogue de Bordeaux, Mastiff, Bullmastiff, Montagne des Pyrénées, Saint-Bernard, Terre-Neuve, Landseer, Léonberg, Matin de Naples, Hovawart, Grand Bouvier Suisse, Bouvier Bernois, Matin des Pyrénées, Dogue du Tibet, Fila Brasileiro, Matin Espagnol, Cao da serra da Estrela, Rafeiro de Alentejo, Chien du Pharaon, Podenco Ibicenco, Podenco Portuguais moyen et grand, Podenco Canario, Cirneco de l'Etna, Samoyède, Chien du Groenland, Akita Inu, Rhodésian Rigdeback, Retriever Labrador, Curly coated retriever, Flat coated retriever, Chesapeake bay retriever, Nova scotia duck retriever, Golden retriever, Galgo, Sloughi, Greyhound, Azawakh, Barzoi, Deerhound, Irish Wolfhound, Saluki, Lévrier Afghan : **15 mois**

Sauf : Epagneul Pékinois et Japonais : **10 mois**

Les frais de participation à l'examen de confirmation resteront acquis à l'A.C.T.N.P., même si le chien est refusé ou ajourné à la confirmation, ou ne peut être présenté.

Pour obtenir le pedigree définitif :

- Faire une photocopie pour vos archives du certificat de naissance rose et du formulaire de confirmation.

- Adresser à la S.C.C. en recommandé, le certificat de naissance et le formulaire de confirmation en y joignant le montant des frais de dossier. Tarif à demander au Secrétariat ou se renseigner auprès de la Société Centrale Canine : **Tél : 01. 49. 37. 54. 00**